



LA CHRONIQUE DE
GILLES DOWEK

COVID-19: UNE SURVEILLANCE DES MALADES EFFICACE?

L'idée de suivre les malades du Covid-19 grâce à leur téléphone est probablement vouée à l'échec. Surtout si sa mise en œuvre se fait au prix de la restriction des libertés.



Une idée avancée pour contrôler la pandémie de Covid-19 est de surveiller chaque malade grâce à son téléphone portable.

Pour sortir la population mondiale du confinement, tout en limitant la propagation du virus SARS-CoV-2, responsable du Covid-19, une solution mise en place dans plusieurs pays consiste à interdire aux malades de se déplacer. Et, chacun ayant un téléphone dans sa poche, en contact permanent avec une borne d'un réseau téléphonique, il suffit de demander aux opérateurs de ces réseaux de signaler à la police et à la justice les malades qui contreviendraient à cette interdiction et les personnes qu'ils auraient croisées.

Bien entendu, utiliser un téléphone, qui n'a pas été conçu dans ce but, pour surveiller des malades est en contradiction avec certaines de nos valeurs, notamment le respect de la vie privée.

Cette question de la surveillance des malades nous apparaît donc comme un dilemme, qui oppose l'impératif de la préservation de la santé publique et celui de la préservation des libertés fondamentales. On peut même la voir comme un dilemme qui oppose deux conceptions de

l'interrogation éthique: le conséquentialisme, selon lequel nous devons évaluer nos actions en fonction de leurs conséquences uniquement – la fin justifiant, en quelque sorte, les moyens –, et l'éthique des vertus, selon laquelle nous devons les évaluer en fonction des valeurs qu'elles expriment – quelles que soient leurs conséquences.

Il y a une énorme différence entre «être surveillé» et «se surveiller»

En fait, même si nous nous en tenons à une éthique purement conséquentialiste, il n'est pas évident que la surveillance des malades soit une action bonne, c'est-à-dire efficace. Il est en effet facile, pour se soustraire à cette surveillance, de sortir en laissant son téléphone chez soi, d'avoir deux téléphones, de ne pas en avoir du tout, ou de simplement déclarer

ne pas en avoir. Bien entendu, une parade a déjà été trouvée: mettre un bracelet électronique à toutes les personnes malades qui déclarent ne pas avoir de téléphone. Mais y aura-t-il assez de bracelets électroniques pour tout le monde?

Comme cette épidémie n'est pas la première de l'histoire, nous avons déjà expérimenté des mesures coercitives et nous disposons d'évaluations empiriques qui montrent leur inefficacité. Par exemple, les pays qui criminalisent l'usage de drogues ont un taux de contamination des toxicomanes au VIH bien supérieur à ceux qui disposent de «salles de shoot» ou de dispositifs d'échange de seringues. De la même façon, le suivi à la trace du téléphone des malades du Covid-19 en éloignera certains des systèmes de soins.

Une alternative à la surveillance est d'inciter les malades à se surveiller eux-mêmes, par exemple en se déclarant malades grâce à une application sur leur téléphone, ce qui permettrait de connaître très précisément l'évolution de l'épidémie. Il y a en effet une énorme différence entre «être surveillé» et «se surveiller». Une politique de santé publique ainsi fondée sur la confiance, et non la coercition, semble être ce qui a permis à Taïwan d'avoir un taux de contamination au SARS-CoV-2 plus faible que beaucoup d'autres pays.

Alors que l'épidémie de Covid-19 a suscité un énorme élan de solidarité et de responsabilité, il serait dommage que nous ne comprenions pas l'efficacité des mesures sanitaires fondées sur ces valeurs et continuions à préférer restreindre, de manière temporaire, les libertés fondamentales.

Temporaire? C'est aussi ce qu'était le plan Vigipirate, déclenché en janvier 1991, pour faire face à une situation exceptionnelle, la première guerre du Golfe, et qui a pris fin en avril 1991. Avant d'être réactif, pour d'autres raisons, en 1995, puis indéfiniment prolongé, et finalement intégré dans le droit commun. ■

GILLES DOWEK est chercheur à l'Inria, enseignant à l'École normale supérieure de Paris-Saclay et membre du Comité national pilote d'éthique du numérique.

ABONNEZ-VOUS À POUR LA SCIENCE

3 FORMULES
AU CHOIX

	FORMULE PAPIER	FORMULE PAPIER + HORS-SÉRIE	FORMULE INTÉGRALE
Le magazine papier 12 numéros par an	✓	✓	✓
Le magazine en version numérique 12 numéros par an			✓
Le hors-série papier 4 numéros par an		✓	✓
Le hors-série en version numérique 4 numéros par an			✓
Accès à pouirlascience.fr actus, dossiers, archives depuis 1996			✓
VOTRE TARIF D'ABONNEMENT	59€ Au lieu de 82,80€	79€ Au lieu de 114,40€	99€ Au lieu de 174,40€
	29 % de réduction *	31 % de réduction *	43 % de réduction *

BULLETIN D'ABONNEMENT

À renvoyer accompagné de votre règlement à :

Pour la Science – Service abonnements – 19 rue de l'Industrie – BP 90053 – 67402 Illkirch Cedex – email: pouirlascience@abopress.fr

PAG20STD



**OUI, je m'abonne
pour 1 an à
POUR LA
SCIENCE**

2 / J'indique mes coordonnées

☐ M. ☐ Mme

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone:

Email: (indispensable pour la formule intégrale)

.....@.....

J'accepte de recevoir les offres de Pour la Science

☐ OUI ☐ NON

3 / Je choisis mon mode de règlement

☐ Par chèque à l'ordre de Pour la Science

☐ Carte bancaire

N°:

Date d'expiration: Clé (Les 3 chiffres au dos de votre CB):

Signature obligatoire:

1 / Je choisis ma formule (merci de cocher)

☐ FORMULE
PAPIER

• 12 n° du magazine papier

59€

Au lieu de 82,80€

DIA59E

☐ FORMULE PAPIER
+ HORS SÉRIE

• 12 n° du magazine papier
• 4 Hors-série papier

79€

Au lieu de 114,40€

PIA79E

☐ FORMULE
INTÉGRALE

• 12 n° du magazine
(papier et numérique)
• 4 Hors-série
(papier et numérique)
• Accès illimité aux contenus en ligne

99€

Au lieu de 174,40€

IIA99E

* Réduction par rapport au prix de vente en kiosque et l'accès aux archives numériques. Durée d'abonnement: 1 an. Délai de livraison: dans le mois suivant l'enregistrement de votre règlement. Offre valable jusqu'au 31/03/2021 en France métropolitaine uniquement. Pour un abonnement à l'étranger, merci de consulter notre site <https://boutique.pouirlascience.fr>. Photos non contractuelles.

Les informations que nous collectons dans ce bulletin d'abonnement nous aident à personnaliser et à améliorer les services que nous vous proposons. Nous les utiliserons pour gérer votre accès à l'intégralité de nos services, traiter vos commandes et paiements, et vous faire part notamment par newsletters de nos offres commerciales moyennant le respect de vos choix en la matière. Le responsable du traitement est la société Pour la Science. Vos données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Pour la Science ne commercialise ni ne loue vos données à caractère personnel à des tiers. Les données collectées sont exclusivement destinées à Pour la Science. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre charte de protection des données personnelles à l'adresse suivante: <https://rebrand.ly/charte-donnees-pls>. Conformément à la réglementation applicable (et notamment au Règlement 2016/679/UE dit «RGPD») vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation de vos données personnelles. Pour exercer ces droits (ou nous poser toute question concernant le traitement de vos données personnelles), vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse protection-donnees@pouirlascience.fr.